

Centre Poétique Léon Bourrier

Jeux Poétiques Mendois 2022

Le Centre Poétique Léon Bourrier en partenariat avec la Ville de Mende organise un concours de poésie ouvert aux élèves scolarisés en Lozère et aux adultes résidants en Lozère.

Scolaires

Thème: “Là ou ailleurs, je gagnerais ma vie et je serais libre...”

(extrait de Poil de Carotte de Jules Renard)

Section 1 Elèves du cours moyen.(1ere et 2eme années confondues)

Section 2 Collégiens et lycéens.

Adultes

Thème: L'éphémère (Thématique nationale du Printemps des Poètes 2022)

Section 3 Prix de la Ville de Mende

Section 4 Prix du Sonnet Lozérien *Forme fixe*

Trois prix seront décernés dans chaque section

Le poème, **un seul par candidat pour chaque section, (24 lignes au maximum)** sera rédigé sur une seule feuille de format 21 x 29,7 au recto uniquement avec une marge obligatoire, et le nom de la section pour laquelle il concourt sera indiquée en haut à gauche. Il sera anonyme, chaque participant devra glisser son poème dans une enveloppe, au dos de laquelle il indiquera ses nom, prénom, âge, ainsi que la classe, le nom et l'adresse de l'école pour les scolaires, et l'adresse du domicile pour les adultes.

Pour les adultes, les concurrents devront joindre à leur envoi **trois enveloppes timbrées** à leur adresse.

Les envois, pourront être adressés

à CPLB, 5 rue de Ligennes 48000 MENDE

ou à l'Office du Tourisme Intercommunal, Place du Foirail, 48000 MENDE

Le plagiat, pour les 4 sections, sera sanctionné. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

La date de clôture est fixée au 15 janvier 2022, le cachet de la Poste faisant foi. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix dans une section, si la qualité des œuvres ne le justifie pas.

La remise des prix aura lieu en mars, durant le Printemps des Poètes, **si la situation sanitaire le permet**. Tous les concurrents y sont invités. Les lauréats seront avertis par l'École pour les scolaires, par courrier pour les adultes.